



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONTRAT TL1 – 12 MOIS - 2026

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDERANT que la Ville de Pont-Audemer souhaite faire réaliser et diffuser des vidéos destinées à informer sur les actions institutionnelles du territoire ainsi qu'à faire connaître l'actualité auprès de la population locale mais également auprès d'un public plus large.

Le nombre de vidéos à réaliser sur 12 mois est estimé à 50 à 60* séances de prises de vue : dont 6 à 12 conseils municipaux en live et le discours de la cérémonie des voeux, en live (ne nécessitant pas de post-production).

*ce chiffre pourra être sujet à évolution en accord avec le prestataire.

Les tournages vidéo seront réalisés à l'occasion de diverses manifestations organisées ou soutenues par la collectivité en vue de fournir les rushes ou des vidéos montées courtes et dynamiques. La ville de Pont-Audemer pourra également solliciter le prestataire sur des sujets d'actualité ou de fond. Liste non exhaustive des événements susceptibles d'être couverts : vœux de la municipalité/ Conseils municipaux/ Signatures et cérémonies/ Commémorations/ Inaugurations ... Le prestataire aura pour mission la réalisation des prises de vue et des prises de son sur ces événements. Vues au sol et/ou aériennes en drone. Haute qualité de prises de vue. La partie technique est détaillée dans le contrat annexé à la décision.

Les modes de diffusions prévus sont : Site internet, réseaux sociaux (Facebook et Instagram), page Youtube de la collectivité, projection lors d'évènements.

Le prestataire s'y rendra sur demande de la ville, réalisées par mail et provenant du service communication.

Le Maire décide de confier selon le marché valant cahier des charges, signé par les deux parties, la réalisation et la diffusion de vidéos destinées à informer sur les actions institutionnelles du territoire ainsi qu'à faire connaître l'actualité auprès de la population locale mais également auprès d'un public plus large, à la société TL1 représentée par Monsieur Ahmed BENDJELLOUL.

Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois. La date de démarrage du contrat est fixée au 1er mai 2026 et se terminera le 30 avril 2027.

Sur présentation d'une facture envoyée chaque fin de mois sur CHORUS PRO et accompagnée des pièces justificatives nécessaires à sa validation et de la liste des prestations réalisées dans le mois échu, le prestataire sera rémunéré par application du prix global forfaitaire suivant :

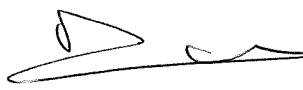
- Montant forfaitaire 12 mois : 18 000 euros (TVA non applicable,
- Montant mensuel à verser : 1 500 euros (TV A non applicable, at

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le 17/06/2026
ID : 027-200077329-20260615-DEC_0240_2026-AU

Article 2023 du CGI
Article 2023 du CGI
S²LOW

Fait à Pont-Audemer, le 15 juin 2026

Le Maire


Alexis DARMOIS

